

AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 478-2013

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Jocelyne Laliberté, Greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge au cours de sa séance tenue le 3 septembre 2013 a adopté le règlement numéro 478-2013 portant le titre de :

**« RÈGLEMENT NUMÉRO 478-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 25-96
RELATIF AU ZONAGE VISANT LE REMPLACEMENT DE LA ZONE IB.3
PAR LA ZONE IC.4 AFIN DE STIMULER LE DÉVELOPPEMENT
INDUSTRIEL DE LA ROUTE DES COMMISSAIRES »**

Le règlement numéro 478-2013 est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire suite à la délivrance du certificat de conformité par la MRC de Portneuf le 19 septembre 2013.

Ledit règlement est entré en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, le 9 octobre 2013.

JOCELYNE LALIBERTÉ,
GREFFIÈRE

RÉSUMÉ DE L'AVIS

<i>Promulgation :</i>	<i>Consiste en l'étape finale du règlement 478-2013, où le règlement prend force.</i>
<i>But du règlement :</i>	<i>Remplacement de la zone Ib.3 par la zone Ic.4 afin de stimuler le développement industriel de la route des Commissaires</i>
<i>Date de prise d'effet :</i>	<i>Le jour de sa publication, soit le mercredi 9 octobre 2013.</i>